

**ARRÊTÉ**

relatif à la dénomination de trois artères et à la révision
d'une dénomination sur le territoire de la Ville de
Genève

du 17 avril 1996

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition du Conseil administratif de la Ville de Genève du 7 février 1996;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature;

vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

ARRÊTE

Il est décidé de donner les noms de:

Secteur ~~001/014/001~~ plainpalais181 Rue Harry-Marc (1893-1971. Maire de la commune libre de Plainpalais, comédien, chansonnier et philanthrope) CV61441

à l'artère, traversant la Plaine de Plainpalais, reliant la rue J.-F. Bartholoni à la rue du Vieux-Billard.

Harry-Marc, de son vrai nom Gilbert Pichon, a débuté en France comme comédien, avant de se produire sur la scène de la Comédie puis sur celle du Casino-Théâtre. Retiré des planches, il s'installe au café des Beaux-Arts, à la rue de Carouge, établissement qui devient rapidement le rendez-vous préféré des artistes et comédiens. Il anime, également, de tout son talent la commune libre de Plainpalais.

Commune libre colorée, dont il est le maire, qui possède son garde champêtre, Valbert (artiste du *Petit-Casin*), et sa fanfare. Avec lesquels il organise d'innombrables manifestations dont, entre autres, la pesée du maire sur la Plaine de Plainpalais, pour trouver les fonds nécessaires aux oeuvres communales.

Philanthrope, Harry-Marc est la bonté même, il ne songe qu'à améliorer le sort des plus déshérités.

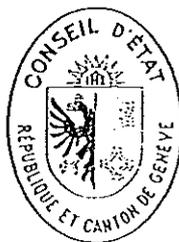
Ainsi, il est l'instigateur du poulet dominical, qui permettait chaque dimanche à un couple déshérité de recevoir à domicile un repas somptueux bien arrosé.

Enfin, Harry-Marc, estimant que les aînés ont également un droit aux vacances, alors qu'ils n'ont plus les moyens de s'en payer, crée, à Viry, la Maison des Anciens. Maison destinée aux aînés, dans laquelle ils pouvaient séjourner gratuitement. En plus, chaque année, il conviait ses vieux à un grand banquet dans son établissement de la rue de Carouge.

Ces dispositions entrent en vigueur le 15 juin 1996

Communiqué à :

Intérieur	3 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Serv. L.G.	2 ex.
OCP	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat: